

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026.

Etaient présents : MM. ROCHET Bertrand, LALLEMENT Sandrine, DOUBRE Jean-Marc, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DEPAIX Adrien, DESOUTTER Jean-Michel, DOMINÉ Francis, DONNET Séverine, DORMAY Séverine, PELLÉGER Sophie, PONCELET Xavier, RUBINO Valentin

Absent excusé : Monsieur DUCOUSSO Laurent ayant donné son pouvoir à Monsieur ROCHET Bertrand
Secrétaire de séance : Monsieur DEPAIX Adrien

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2026 : Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 21 juillet 2026.

Choix des entreprises pour lots manquants construction locaux de stockage : Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse des offres suite à consultation après deux publications de marché infructueuses. Il est précisé que le marché avait été relancé pour certains lots car infructueux à savoir :

- Lot 3 : ravalement de façade
- Lot 4 : menuiseries extérieures métalliques

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de construction de locaux de stockage :

- Lot 3 : ravalement de façade : SRBI pour un montant HT de 4 446,82 €
- Lot 4 : menuiseries extérieures métalliques : AMV pour un montant HT de 6 025,36 €

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir les deux entreprises suivantes pour le marché de construction de locaux de stockage :

- Lot 3 : ravalement de façade : SRBI pour un montant HT de 4 446,82 €
- Lot 4 : menuiseries extérieures métalliques : AMV pour un montant HT de 6 025,36 €

Délibération n° 2026-8-1 : Choix des entreprises manquantes locaux de stockage

Suite au rapport de l'architecte, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises ci-après pour les lots 3 ravalement de façades et 4 menuiseries extérieures métalliques pour le projet de construction de locaux de stockage sachant que les lots 1 VRD/plantations, 2 terrassement / gros œuvre/ divers, 5 couverture / étanchéité et 6 électricité ont déjà été attribués lors des séances du 30 juin 2026 et du 21 juillet 2026.

Lot 3 : ravalement de façades : SRBI pour 4 446,82 € HT soit 5 336,18 € TTC

Lot 4 : menuiseries extérieures métalliques : AMV pour 6 025,36 € HT soit 7 230,43 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition de l'architecte et de retenir l'entreprise suivante pour les travaux de création de locaux de stockage.
- Lot 3 : ravalement de façades : SRBI pour 4 446,82 € HT soit 5 336,18 € TTC
- Lot 4 : menuiseries extérieures métalliques : AMV pour 6 025,36 € HT soit 7 230,43 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération modificative pour décimales reports au budget 2026 : Monsieur le Maire explique au conseil que la trésorerie nous demande une délibération modificative concernant les reports 2025 sur le budget 2026. En effet les budgets sont habituellement toujours votés sans décimales mais l'application Hélios de la trésorerie depuis le 20 juillet dernier demande que les reports soient reportés au centime près. Il est donc nécessaire de prendre une délibération modificative pour le report de fonctionnement : il faut voter comme suit :

- Ligne 001 (section d'investissement) : 377 084,77 € au lieu de 377 084 €
- Ligne 002 (section de fonctionnement) : 416 575,60 € au lieu de 416 575 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de valider cette délibération modificative.

Délibération n° 2026-8-2 : délibération modificative pour décimales des reports 2025 sur le budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de l'ouverture des crédits suivants sur le budget de l'exercice 2026 :

CREDITS A OUVRIR

Compte 001	0,77 €
Compte 002	0,60 €

CREDITS A REDUIRE

Compte 615231	1,37 €
---------------	--------

Devis : monsieur le Maire présente au conseil les devis en attente de validation à savoir :

- Maîtrise d'œuvre pour travaux de sécurisation des routes départementales : GTA Ingénierie pour un montant HT de 5 000 € soit 6 000 € TTC. Cette société préparera les dossiers et notamment l'avant-projet définitif permettant de faire les demandes de subvention.

Le Conseil par 14 voix pour et une abstention autorise le Maire à signer ce devis.

- Vérification de l'aire de jeux devant les tennis : cette aire de jeux n'a pas été vérifiée par un organisme extérieur depuis sa mise en place en 2018 hormis par l'employé communal. Il est proposé de retenir un devis pour cette vérification à savoir :

- Société Pass Sport pour un montant de 407,40 € TTC
- Société Véritas pour un montant de ? (non reçu à ce jour)
- Société SOCOTEC pour un montant de 480 € TTC

Après délibération le conseil décide de retenir la société Pass Sport pour un montant de 407,40 € TTC. Il est demandé de leur faire vérifier les buts de football.

- Podium : comme indiqué lors du conseil le Maire a demandé un devis pour un podium démontable. Le montant est de 6 200 € HT soit 7 440 € TTC. Il est possible de demander le prêt de ce genre de matériel au Grand Reims.

Une demande sera faite aux services du Grand Reims, mais il est signalé qu'il faudra aller chercher le podium et le ramener.

- Nettoyage des fientes dans le clocher de l'église : Suite à la réparation du filet du clocher, il est nécessaire de procéder au nettoyage des fientes. La société MATPRO'D a transmis son devis pour un montant HT de 800 € soit 960 € TTC.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide la signature de ce devis pour le nettoyage du clocher de l'église.

Projet de sécurisation des départementales : Monsieur le Maire présente au conseil le projet de sécurisation des départementales. Il précise que Madame DONNET Séverine ne peut prendre part ni au débat ni à la décision suite au courrier reçu de son époux et de leur voisin en début de mandat. Le dossier a été vu en commission et doit être approuvé en conseil. Le Maire a eu Monsieur MEZZINO au téléphone vendredi afin de lui parler des modifications demandées.

Retour de la commission voirie sur ce dossier :

Présentation du projet du Département, la commission fait les remarques suivantes :

A l'entrée du village rue du Général De Gaulle par le rond-point côté de la 44 :

Page 7

- Du rond-point à la zone 30 voir s'il est possible de mettre des places de stationnement. Entre le cimetière et le feu de remerciement. Côté gauche comme les autres places.
- Discussion sur la zone 30 et le feu de remerciement. L'idée serait de laisser cette zone à 50km jusqu'à l'hypercentre du village

Page 9

- Faire un marquage au sol pour délimiter les deux voies de circulation entre les places de stationnement et le trottoir.

- Est-il possible de commencer la zone 30 pour l'hyper centre du village à partir de l'église comme précisé dans le document en ayant la vitesse à 50 juste avant
- Laisser le Stop au croisement avec les rues du chemin de Reims et du 119^{ème} RI (le département préconise plutôt un céder le passage. Que risque t'on si on le laisse ?
- Quelle est la largeur réelle entre le trottoir et les places de parking. Peut-on encore passer à 2 voitures ?

Page 10, Vers rue de Cormicy

- Voir pour mettre un passage piéton rue de Cormicy après le virage avant le terrain de monsieur PONCELET, d'une manière plus générale à chaque sente.
- Est-il possible de déplacer le feu de remerciement qui est dans le sens cormicy vers Cauroy plus en avant de l'entrée du village côté Cormicy

Page 11 Place du village :

- Remettre un passage piéton
- Pourquoi les deux panneaux à supprimer vers chez Viard (boîte aux lettres)
- Peut-on exclure provisoirement l'aménagement de la place du fait que nous rencontrons M. Labadie pour la rénovation et mise aux normes de ce lieu.

Complément, ne se trouve pas dans le document :

- Rue de la Belgique : voir pour mettre un Stop au monument aux Morts en venant de Cormicy vers Hermonville ou l'église.
- Est-il possible de modifier la signalisation du rond-point côté entrée route 44 pour faire ralentir.
- Nous avons des radars pédagogiques qui devront être déplacé. Est-il possible de les mettre en entrée de village côté 44 et Cormicy.

Monsieur DESOUTTER Jean-Michel pense qu'il faudrait commencer la zone 30 à hauteur de l'église et non rue du Général De Gaulle. Monsieur le Maire prendra conseil auprès de Monsieur MEZZINO.

Après discussion le projet est validé à l'unanimité des votants.

Projets pour demandes de subventions 2027 : Il est nécessaire de prévoir les dossiers qui feront l'objet de demandes de subventions en 2027. Il est précisé que même si la commune présente plusieurs dossiers il n'y aura certainement pas de subvention pour tous.

Monsieur le Maire propose les projets et l'ordre suivant :

- Dossier de sécurisation des départementales
- Mairie : climatisation, plancher du grenier où sont les cloches et l'horloge, mise en place d'une alarme uniquement pour les bureaux (Maire et le secrétariat) ainsi que les salles des archives et la salle de vidéoprotection.

Les projets prévus pour les années suivantes sont :

- Etude pour l'entrée de village rue du Général De Gaulle prévue en 2028
- Réfection de la place du village prévue en 2029

Informations CU du Grand Reims : Voici les dernières informations sur la CU du Grand Reims à savoir :

1°) Lagune : pas de réunion complémentaire sur le projet de lagune à ce jour

2°) Conseil d'orientation voirie

3°) Conseil orientation eau et assainissement

Octobre Rose : L'organisation nécessite des volontaires pour permettre la réussite de ce projet.

La commune s'est engagée pour participer à l'organisation. Nous comptons sur la présence des conseillers (ères) pour aider à la réussite de ce projet.

Parole à Madame LALLEMENT Sandrine pour un point rapide sur l'organisation.

- Un groupe WhatsApp a été créé pour tous les bénévoles
- Il faut procéder au repérage des circuits et notamment celui du trail car il est nécessaire de savoir le nombre de signalisation à préparer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, Bertrand ROCHET

